

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



**Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA**

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 8 août 2024



**Heidi Johnston, CPA, CA**

Chef des finances

Fonds RBC GMA

**États financiers intermédiaires non audités**

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)  
**FONDS ÉQUILIBRÉ VISION RBC**

Le 30 juin 2024

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>FONDS SOUS-JACENTS</b>				
Fonds d'obligations Vision RBC, série O*	11 279 435	119 705	107 237	
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC, série O*	11 204 997	127 378	154 153	
Fonds d'actions mondiales Vision RBC, série O*	25 152 266	377 469	477 740	
<b>TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS</b>		<b>624 552</b>	<b>739 130</b>	<b>70,5</b>

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>OBLIGATIONS</b>				
<b>OBLIGATIONS CANADIENNES</b>				
<b>OBLIGATIONS FÉDÉRALES</b>				
Obligation du gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2025	1 950	1 899	1 868	
Obligation du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2045	630	681	633	
		<b>2 580</b>	<b>2 501</b>	<b>0,2</b>

<b>OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES</b>				
Province d'Ontario, 2,300 %, 8 sept. 2024	1 340	1 392	1 334	
Province d'Ontario, 1,750 %, 8 sept. 2025	7 280	7 220	7 065	
Province d'Ontario, 1,050 %, 14 avr. 2026, USD	6 800	8 479	8 688	
Province d'Ontario, 2,400 %, 2 juin 2026	1 000	1 030	970	
Province d'Ontario, 2,700 %, 2 juin 2029	670	694	637	
Province d'Ontario, 1,350 %, 2 déc. 2030	1 890	1 869	1 617	
Province d'Ontario, 2,150 %, 2 juin 2031	510	521	455	
Province d'Ontario, 4,700 %, 2 juin 2037	640	692	664	
Province d'Ontario, 2,800 %, 2 juin 2048	246	265	189	
		<b>22 162</b>	<b>21 619</b>	<b>2,1</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES</b>		<b>24 742</b>	<b>24 120</b>	<b>2,3</b>

<b>OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>				
<b>Australie</b>				
Obligations du gouvernement de l'Australie, 2,250 %, 21 mai 2028, AUD	1 594	1 474	1 358	
Obligations du gouvernement de l'Australie, 3,250 %, 21 avr. 2029, AUD	770	795	676	
Obligations du gouvernement de l'Australie, 1,750 %, 21 nov. 2032, AUD	800	602	598	
Obligations du gouvernement de l'Australie, 2,750 %, 21 mai 2041, AUD	1 830	1 654	1 303	
Queensland Treasury Corp., 5,250 %, 21 juill. 2036, AUD	1 000	917	905	
		<b>5 442</b>	<b>4 840</b>	<b>0,5</b>

<b>Autriche</b>				
Obligations du gouvernement de la République d'Autriche, 1,500 %, 20 févr. 2047, EUR	665	998	700	
Obligations du gouvernement de la République d'Autriche, 0,750 %, 20 mars 2051, EUR	410	359	336	
		<b>1 357</b>	<b>1 036</b>	<b>0,1</b>

<b>Belgique</b>				
Obligations du gouvernement du Royaume de Belgique, 4,250 %, 28 mars 2041, EUR	514	1 310	832	
		<b>1 310</b>	<b>832</b>	<b>0,1</b>

<b>Chine</b>				
China Development Bank, 2,980 %, 22 avr. 2032, CNY	28 000	5 350	5 543	
China Development Bank, 3,020 %, 6 mars 2033, CNY	19 300	3 677	3 835	
China Development Bank, 2,630 %, 8 janv. 2034, CNY	12 600	2 412	2 436	
		<b>11 439</b>	<b>11 814</b>	<b>1,1</b>

<b>Danemark</b>				
Obligation du gouvernement du Danemark, 1,750 %, 15 nov. 2025, DKK	8 000	1 656	1 548	
Obligation du gouvernement du Danemark, 2,250 %, 15 nov. 2033, DKK	2 810	526	541	
		<b>2 182</b>	<b>2 089</b>	<b>0,2</b>

<b>Finlande</b>				
Obligations du gouvernement de Finlande, 1,375 %, 15 avr. 2047, EUR	72	115	74	
Obligations du gouvernement de Finlande, 2,950 %, 15 avr. 2055, EUR	300	438	412	
		<b>553</b>	<b>486</b>	<b>-</b>



Le 30 juin 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>France</b>				
BNP Paribas S.A., 0,250 %, 13 avr. 2027, EUR	300	443	413	
BPCE S.A., 0,500 %, 14 janv. 2028, EUR	500	712	673	
Obligations du gouvernement de la République française, 0,000 %, 25 nov. 2031, EUR	2 500	3 011	2 925	
Obligations du gouvernement de la République française, 1,250 %, 25 mai 2036, EUR	6 142	9 556	7 152	
Obligations du gouvernement de la République française, 1,750 %, 25 juin 2039, EUR	610	1 051	717	
Obligations du gouvernement de la République française, 1,750 %, 25 mai 2066, EUR	2 180	3 028	1 967	
Société Générale S.A., 4,250 %, 28 sept. 2026, EUR	300	430	445	
Société Générale S.A., 0,625 %, 2 déc. 2027, EUR	400	565	541	
		18 796	14 833	<b>1,4</b>
<b>Allemagne</b>				
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, 0,250 %, 15 févr. 2029, EUR	2 390	3 175	3 173	
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, 0,000 %, 15 févr. 2031, EUR	4 400	5 769	5 515	
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, 3,250 %, 4 juill. 2042, EUR	900	1 441	1 418	
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe, 2,500 %, 15 août 2046, EUR	2 724	5 748	3 862	
Traton Finance Luxembourg S.A., 4,500 %, 23 nov. 2026, EUR	500	742	743	
Volkswagen Leasing GmbH, 3,875 %, 11 oct. 2028, EUR	500	730	736	
Vonovia SE, 0,000 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2025, EUR	200	297	277	
		17 902	15 724	<b>1,5</b>
<b>Italie</b>				
Buoni Poliennali Del Tesoro, 1,450 %, 15 mai 2025, EUR	4 200	5 338	6 048	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 0,000 %, 1 <sup>er</sup> avr. 2026, EUR	2 100	2 969	2 901	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 1,600 %, 1 <sup>er</sup> juin 2026, EUR	2 160	3 141	3 062	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 2,800 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2028, EUR	1 650	2 388	2 355	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 1,500 %, 30 avr. 2045, EUR	1 630	1 948	1 462	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 3,450 %, 1 <sup>er</sup> mars 2048, EUR	140	188	176	
Buoni Poliennali Del Tesoro, 2,800 %, 1 <sup>er</sup> mars 2067, EUR	737	1 295	757	
		17 267	16 761	<b>1,6</b>
<b>Japon</b>				
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,200 %, 20 juin 2036, JPY	501 700	5 812	3 762	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,400 %, 20 mars 2040, JPY	316 900	3 920	2 254	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,400 %, 20 juin 2040, JPY	171 000	2 152	1 210	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,400 %, 20 sept. 2040, JPY	220 000	2 582	1 547	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,500 %, 20 déc. 2040, JPY	350 600	3 848	2 495	
Obligations du gouvernement du Japon à 20 ans, 0,500 %, 20 sept. 2041, JPY	561 200	5 681	3 932	
Obligations du gouvernement du Japon à 30 ans, 0,700 %, 20 mars 2051, JPY	66 250	750	403	
Obligations du gouvernement du Japon à 30 ans, 1,200 %, 20 juin 2053, JPY	423 000	3 556	2 873	
Obligations du gouvernement du Japon à 40 ans, 0,500 %, 20 mars 2059, JPY	24 200	210	121	
		28 511	18 597	<b>1,8</b>
<b>Luxembourg</b>				
Logicor Financing S.a.r.l., 0,625 %, 17 nov. 2025, EUR	300	428	418	
		428	418	
<b>Mexique</b>				
Obligations mexicaines, 8,500 %, 31 mai 2029, MXN	600	4 368	4 231	
		4 368	4 231	<b>0,4</b>
<b>Pays-Bas</b>				
Enel Finance International N.V., 0,250 %, 28 mai 2026, EUR	500	751	689	
Heimstaden Bostad Treasury B.V., 0,625 %, 24 juill. 2025, EUR	500	712	684	
Heimstaden Bostad Treasury B.V., 1,375 %, 3 mars 2027, EUR	208	310	265	
Sartorius Finance B.V., 4,250 %, 14 sept. 2026, EUR	200	292	297	
		2 065	1 935	<b>0,2</b>
<b>Nouvelle-Zélande</b>				
Obligations du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2,750 %, 15 avr. 2025, NZD	259	214	211	
Obligations du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 0,250 %, 15 mai 2028, NZD	1 746	1 216	1 235	
Obligations du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2,750 %, 15 avr. 2037, NZD	259	186	174	
		1 616	1 620	<b>0,1</b>
<b>Norvège</b>				
Obligation du gouvernement de la Norvège, 1,750 %, 17 févr. 2027, NOK	21 990	2 761	2 680	
		2 761	2 680	<b>0,3</b>



Le 30 juin 2024

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Pologne</b>				
Obligations du gouvernement de la République de Pologne, 2,750 %, 25 avr. 2028, PLN	3 395	1 071	1 052	
Obligations du gouvernement de la République de Pologne, 6,000 %, 25 oct. 2033, PLN	1 660	587	578	
		1 658	1 630	<b>0,2</b>
<b>Roumanie</b>				
Obligations internationales du gouvernement de la Roumanie, 2,500 %, 8 févr. 2030, EUR	32	49	41	
		49	41	—
<b>Singapour</b>				
Obligations du gouvernement de Singapour, 2,125 %, 1 <sup>er</sup> juin 2026, SGD	1 010	1 065	995	
Obligations du gouvernement de Singapour, 2,875 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2027, SGD	1 300	1 314	1 297	
Obligations du gouvernement de Singapour, 1,625 %, 1 <sup>er</sup> juill. 2031, SGD	1 800	1 666	1 639	
		4 045	3 931	<b>0,4</b>
<b>Espagne</b>				
Banco Santander S.A., 3,875 %, 22 avr. 2029, EUR	900	1 316	1 321	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 1,400 %, 30 juill. 2028, EUR	3 815	6 111	5 250	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 0,500 %, 30 avr. 2030, EUR	4 141	5 467	5 252	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 3,250 %, 30 avr. 2034, EUR	1 600	2 360	2 321	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 1,200 %, 31 oct. 2040, EUR	1 008	1 566	1 021	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 2,700 %, 31 oct. 2048, EUR	47	71	56	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 1,000 %, 31 oct. 2050, EUR	850	985	663	
Obligations du gouvernement d'Espagne, 4,000 %, 31 oct. 2064, EUR	40	58	61	
		17 934	15 945	<b>1,5</b>
<b>Obligations supranationales</b>				
European Financial Stability Facility, 0,875 %, 5 sept. 2028, EUR	1 625	2 236	2 190	
Union européenne, 0,000 %, 4 juill. 2035, EUR	210	274	219	
		2 510	2 409	<b>0,2</b>
<b>Suède</b>				
Obligations du gouvernement de Suède, 2,250 %, 11 mai 2035, SEK	4 600	588	596	
		588	596	<b>0,1</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
HSBC Holdings Plc., 3,019 %, 15 juin 2027, EUR	500	673	722	
National Grid Plc., 2,179 %, 30 juin 2026, EUR	700	948	998	
Reckitt Benckiser Treasury Services Plc., 3,625 %, 20 juin 2029, EUR	500	739	735	
Obligations du Royaume-Uni, 1,250 %, 22 juill. 2027, GBP	2 020	2 997	3 209	
Obligations du Royaume-Uni, 4,500 %, 7 sept. 2034, GBP	1 513	3 701	2 681	
Obligations du Royaume-Uni, 3,250 %, 22 janv. 2044, GBP	2 020	3 934	2 886	
Obligations du Royaume-Uni, 1,500 %, 22 juill. 2047, GBP	1 225	1 434	1 185	
Obligations du Royaume-Uni, 1,250 %, 31 juill. 2051, GBP	832	803	696	
		15 229	13 112	<b>1,2</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>		<b>158 010</b>	<b>135 560</b>	<b>12,9</b>
<b>OBLIGATIONS AMÉRICAINES</b>				
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15 oct. 2026	1 687	2 198	2 197	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 1,625 %, 15 oct. 2027	1 630	2 196	2 195	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 2,125 %, 15 avr. 2029	1 601	2 198	2 196	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,250 %, 31 mai 2025	7 110	9 061	9 302	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,375 %, 15 mai 2027	20 912	27 175	26 950	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,625 %, 15 août 2029	4 190	5 386	5 026	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,500 %, 15 févr. 2030	750	864	881	
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,875 %, 15 nov. 2030	6 936	7 579	7 678	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,000 %, 15 févr. 2034	1 100	1 446	1 461	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,375 %, 15 févr. 2038	400	530	546	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,875 %, 15 févr. 2041	3 490	3 659	3 269	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 15 mai 2043	9 804	10 381	10 421	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,500 %, 15 févr. 2045	6 134	8 127	5 988	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,625 %, 15 nov. 2050	7 792	6 694	5 837	
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,000 %, 15 août 2052	615	730	633	
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES</b>		<b>88 224</b>	<b>84 580</b>	<b>8,1</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS</b>		<b>270 976</b>	<b>244 260</b>	<b>23,3</b>



Le 30 juin 2024

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>AUTRES PLACEMENTS</b>				
Contrat à terme normalisé sur obligations du Trésor des États-Unis à 10 ans, option d'achat à 110, 26 juill. 2024	15	12	15	
Contrat à terme normalisé sur obligations du Trésor des États-Unis à 10 ans, option d'achat à 111, 26 juill. 2024	(15)	(6)	(7)	
<b>TOTAL DES AUTRES PLACEMENTS</b>		<u>6</u>	<u>8</u>	<u>-</u>
	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>PLACEMENTS À COURT TERME</b>				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, 5,001 %, 4 juill. 2024	20 000	19 992	19 992	
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, 4,816 %, 15 août 2024	3 000	2 982	2 982	
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, 4,860 %, 10 oct. 2024	175	173	173	
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, 4,570 %, 21 nov. 2024	1 100	1 081	1 081	
Banque Nationale du Canada, 4,700 %, 2 juill. 2024	39 660	39 660	39 660	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>		<u>63 888</u>	<u>63 888</u>	<u>6,1</u>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<u>959 422</u>	<u>1 047 286</u>	<u>99,9</u>
<b>GAIN LATENT SUR LES CONTRATS À TERME NORMALISÉS (ANNEXE A)</b>		-	257	-
<b>PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS À TERME NORMALISÉS (ANNEXE A)</b>		-	(102)	-
<b>GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE B)</b>		-	2 190	<b>0,2</b>
<b>PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE B)</b>		-	(506)	-
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>		<u>959 422</u>	<u>1 049 125</u>	<u>100,1</u>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (DE PASSIF) NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			<u>(506)</u>	<u>(0,1)</u>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			<u>1 048 619</u>	<u>100,0</u>

**ANNEXE A**

**Contrats à terme normalisés**

	Nombre de contrats	Valeur contractuelle (\$)	Gain latent (\$)
Contrat à terme normalisé Ultra sur obligations à long terme du Trésor des États-Unis CME, septembre 2024 à 125,34 USD chacun	4	671	13
Contrat à terme normalisé Euro-Bund, septembre 2024 à 131,62 EUR chacun	(10)	(1 948)	13
Contrat à terme normalisé Euro-Schatz, septembre 2024 à 105,7 EUR chacun	17	2 665	9
Contrat à terme normalisé sur obligations du Royaume-Uni, septembre 2024 à 97,57 GBP chacun	15	2 524	24
Contrat à terme normalisé sur obligations des États-Unis à 2 ans, septembre 2024 à 102,11 USD chacun	34	9 445	23
Contrat à terme normalisé sur obligations des États-Unis à 5 ans, septembre 2024 à 106,58 USD chacun	96	13 860	90
Contrat à terme normalisé sur obligations des États-Unis à 10 ans, septembre 2024 à 109,98 USD chacun	64	9 513	85
<b>Gain latent</b>		<u>36 730</u>	<u>257</u>

**ANNEXE A (suite)**

**Contrats à terme normalisés**

	Nombre de contrats	Valeur contractuelle (\$)	Perte latente (\$)
Contrat à terme normalisé Euro-BTP, septembre 2024 à 115,29 EUR chacun	43	7 472	(102)
<b>Perte latente</b>		<u>7 472</u>	<u>(102)</u>
<b>TOTAL DES CONTRATS À TERME NORMALISÉS</b>		<u>44 202</u>	<u>155</u>

Les contreparties aux contrats à terme normalisés ci-dessus détiennent 1 100 \$ de bons du Trésor du Canada en garantie.



Le 30 juin 2024

**ANNEXE B**

**Contrats de change**

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 282 AUD, vente 258 CAD à 0,9126	2 juill. 2024	–
Achat 365 CAD, vente 39 441 JPY à 0,0085	5 juill. 2024	29
Achat 3 712 CAD, vente 2 513 EUR à 1,4653	5 juill. 2024	29
Achat 6 013 CAD, vente 652 872 JPY à 0,0085	8 juill. 2024	455
Achat 73 CAD, vente 49 EUR à 1,4655	10 juill. 2024	1
Achat 1 617 CAD, vente 178 554 JPY à 0,0085	12 juill. 2024	96
Achat 166 CAD, vente 480 PLN à 0,3397	12 juill. 2024	2
Achat 9 192 CAD, vente 6 226 EUR à 1,4658	16 juill. 2024	65
Achat 1 370 CAD, vente 4 021 PLN à 0,3396	17 juill. 2024	4
Achat 951 CAD, vente 104 629 JPY à 0,0085	17 juill. 2024	59
Achat 2 912 CAD, vente 322 633 JPY à 0,0085	19 juill. 2024	161
Achat 4 411 CAD, vente 3 002 EUR à 1,4660	22 juill. 2024	10
Achat 10 451 CAD, vente 7 108 EUR à 1,4660	23 juill. 2024	30
Achat 882 CAD, vente 600 EUR à 1,4660	23 juill. 2024	2
Achat 4 019 CAD, vente 448 134 JPY à 0,0085	23 juill. 2024	196
Achat 193 CAD, vente 22 000 JPY à 0,0085	23 juill. 2024	4
Achat 843 CAD, vente 4 380 CNY à 0,1916	24 juill. 2024	3
Achat 3 317 CAD, vente 2 250 EUR à 1,4661	24 juill. 2024	18
Achat 697 CAD, vente 509 USD à 1,3671	26 juill. 2024	1
Achat 503 USD, vente 685 CAD à 1,3671	26 juill. 2024	4
Achat 2 756 CAD, vente 1 872 EUR à 1,4662	29 juill. 2024	11
Achat 1 495 CAD, vente 1 014 EUR à 1,4663	30 juill. 2024	7
Achat 465 CAD, vente 51 208 JPY à 0,0085	30 juill. 2024	28
Achat 6 133 CAD, vente 4 477 USD à 1,3670	31 juill. 2024	13
Achat 358 CAD, vente 39 531 JPY à 0,0085	1 <sup>er</sup> août 2024	20
Achat 2 339 CAD, vente 1 701 USD à 1,3669	2 août 2024	13
Achat 300 AUD, vente 274 CAD à 0,9128	2 août 2024	1
Achat 1 861 CAD, vente 1 361 USD à 1,3668	6 août 2024	–
Achat 743 CAD, vente 3 743 DKK à 0,1967	6 août 2024	6
Achat 690 CAD, vente 681 SGD à 1,0099	6 août 2024	2
Achat 13 CAD, vente 94 NOK à 0,1281	6 août 2024	–
Achat 2 792 CAD, vente 2 037 USD à 1,3668	7 août 2024	7
Achat 2 425 CAD, vente 1 650 EUR à 1,4666	7 août 2024	5
Achat 4 833 CAD, vente 60 500 MXN à 0,0742	8 août 2024	343
Achat 1 302 PLN, vente 442 CAD à 0,3393	8 août 2024	–
Achat 1 642 CAD, vente 1 200 USD à 1,3667	9 août 2024	1
Achat 6 042 CAD, vente 4 099 EUR à 1,4668	13 août 2024	29
Achat 8 531 CAD, vente 6 211 USD à 1,3666	13 août 2024	43
Achat 712 CAD, vente 3 701 CNY à 0,1915	13 août 2024	3
Achat 1 151 CAD, vente 780 EUR à 1,4668	13 août 2024	6
Achat 811 CAD, vente 550 EUR à 1,4668	14 août 2024	3
Achat 44 CAD, vente 222 DKK à 0,1968	14 août 2024	–
Achat 1 000 CAD, vente 112 747 JPY à 0,0086	14 août 2024	35
Achat 1 954 CAD, vente 1 316 EUR à 1,4668	14 août 2024	23
Achat 6 216 CAD, vente 4 541 USD à 1,3665	15 août 2024	10
Achat 953 CAD, vente 2 804 PLN à 0,3393	16 août 2024	1
Achat 2 171 CAD, vente 1 467 EUR à 1,4669	16 août 2024	18
Achat 778 PLN, vente 261 CAD à 0,3393	16 août 2024	3
Achat 930 CAD, vente 916 SGD à 1,0102	19 août 2024	4
Achat 595 CAD, vente 1 751 PLN à 0,3392	20 août 2024	1
Achat 3 447 CAD, vente 2 332 EUR à 1,4671	20 août 2024	25
Achat 196 CAD, vente 1 519 NOK à 0,1281	20 août 2024	1
Achat 904 CAD, vente 519 GBP à 1,7278	20 août 2024	7
Achat 1 353 CAD, vente 150 504 JPY à 0,0086	21 août 2024	64
Achat 419 CAD, vente 305 USD à 1,3662	23 août 2024	1

**ANNEXE B (suite)**

**Contrats de change**

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 817 CAD, vente 805 SGD à 1,0103	23 août 2024	3
Achat 135 CAD, vente 678 DKK à 0,1969	28 août 2024	1
Achat 5 360 CAD, vente 27 884 CNY à 0,1914	28 août 2024	23
Achat 1 842 CAD, vente 1 240 EUR à 1,4674	29 août 2024	22
Achat 65 CAD, vente 37 GBP à 1,7276	30 août 2024	1
Achat 975 CAD, vente 657 EUR à 1,4676	3 sept. 2024	10
Achat 398 CAD, vente 1 148 PLN à 0,3390	4 sept. 2024	8
Achat 625 CAD, vente 70 500 JPY à 0,0086	4 sept. 2024	20
Achat 1 168 CAD, vente 5 860 DKK à 0,1969	5 sept. 2024	14
Achat 718 CAD, vente 411 GBP à 1,7273	9 sept. 2024	8
Achat 266 CAD, vente 2 070 NOK à 0,1281	10 sept. 2024	–
Achat 906 CAD, vente 521 GBP à 1,7272	11 sept. 2024	6
Achat 2 893 CAD, vente 1 664 GBP à 1,7272	12 sept. 2024	19
Achat 1 539 CAD, vente 1 124 USD à 1,3656	13 sept. 2024	4
Achat 301 CAD, vente 2 298 SEK à 0,1293	13 sept. 2024	3
Achat 966 CAD, vente 4 858 DKK à 0,1970	16 sept. 2024	8
Achat 12 CAD, vente 11 SGD à 1,0108	19 sept. 2024	–
Achat 1 507 CAD, vente 1 097 USD à 1,3653	20 sept. 2024	9
Achat 957 CAD, vente 1 044 AUD à 0,9128	23 sept. 2024	3
Achat 4 690 CAD, vente 3 155 EUR à 1,4682	23 sept. 2024	57
Achat 410 CAD, vente 300 USD à 1,3652	23 sept. 2024	–
Achat 1 074 CAD, vente 5 600 CNY à 0,1913	24 sept. 2024	2
Achat 799 CAD, vente 790 SGD à 1,0110	25 sept. 2024	–
Achat 3 435 CAD, vente 2 507 USD à 1,3651	26 sept. 2024	13
Achat 513 CAD, vente 503 SGD à 1,0110	27 sept. 2024	4
Achat 940 CAD, vente 4 900 CNY à 0,1912	27 sept. 2024	3
Achat 4 517 CAD, vente 3 058 EUR à 1,4685	1 <sup>er</sup> oct. 2024	26
Achat 3 CAD, vente 2 USD à 1,3650	1 <sup>er</sup> oct. 2024	–
Achat 282 CAD, vente 31 916 JPY à 0,0086	2 oct. 2024	6
Achat 865 CAD, vente 945 AUD à 0,9127	3 oct. 2024	2
Achat 649 CAD, vente 74 000 JPY à 0,0086	3 oct. 2024	12
Achat 303 CAD, vente 221 USD à 1,3649	3 oct. 2024	–
		2 190

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 252 CAD, vente 282 AUD à 0,9126	2 juill. 2024	(6)
Achat 797 CAD, vente 790 SGD à 1,0090	3 juill. 2024	(1)
Achat 790 SGD, vente 798 CAD à 1,0090	3 juill. 2024	–
Achat 386 CAD, vente 383 SGD à 1,0092	9 juill. 2024	(1)
Achat 186 CAD, vente 226 NZD à 0,8330	10 juill. 2024	(2)
Achat 360 CAD, vente 266 USD à 1,3677	10 juill. 2024	(4)
Achat 63 CAD, vente 71 AUD à 0,9127	11 juill. 2024	(2)
Achat 105 CAD, vente 817 NOK à 0,1281	11 juill. 2024	(1)
Achat 2 962 CAD, vente 15 573 CNY à 0,1917	11 juill. 2024	(24)
Achat 676 CAD, vente 500 USD à 1,3676	12 juill. 2024	(8)
Achat 8 765 CAD, vente 6 457 USD à 1,3675	15 juill. 2024	(66)
Achat 5 374 CAD, vente 3 675 EUR à 1,4657	15 juill. 2024	(13)
Achat 664 CAD, vente 818 NZD à 0,8330	15 juill. 2024	(18)
Achat 310 CAD, vente 2 437 NOK à 0,1281	16 juill. 2024	(3)
Achat 891 CAD, vente 1 002 AUD à 0,9127	17 juill. 2024	(24)
Achat 2 500 PLN, vente 857 CAD à 0,3396	17 juill. 2024	(7)
Achat 57 CAD, vente 33 GBP à 1,7287	18 juill. 2024	–
Achat 70 000 JPY, vente 615 CAD à 0,0085	19 juill. 2024	(18)
Achat 665 CAD, vente 389 GBP à 1,7286	22 juill. 2024	(8)



Le 30 juin 2024

**ANNEXE B (suite)**

**Contrats de change**

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 596 CAD, vente 673 AUD à 0,9127	23 juill. 2024	(19)
Achat 505 EUR, vente 743 CAD à 1,4660	23 juill. 2024	(2)
Achat 755 CAD, vente 5 943 NOK à 0,1281	24 juill. 2024	(7)
Achat 290 CAD, vente 2 299 SEK à 0,1292	24 juill. 2024	(7)
Achat 402 CAD, vente 495 NZD à 0,8328	25 juill. 2024	(11)
Achat 1 466 CAD, vente 852 GBP à 1,7285	26 juill. 2024	(7)
Achat 1 702 CAD, vente 1 245 USD à 1,3670	29 juill. 2024	–
Achat 1 047 CAD, vente 1 158 AUD à 0,9128	2 août 2024	(10)
Achat 37 CAD, vente 27 USD à 1,3668	6 août 2024	–
Achat 553 CAD, vente 377 EUR à 1,4667	9 août 2024	–
Achat 11 969 CAD, vente 8 783 USD à 1,3667	9 août 2024	(36)
Achat 860 CAD, vente 501 GBP à 1,7280	13 août 2024	(6)
Achat 374 EUR, vente 558 CAD à 1,4668	13 août 2024	(9)
Achat 1 201 CAD, vente 880 USD à 1,3664	19 août 2024	(2)
Achat 301 CAD, vente 366 NZD à 0,8322	21 août 2024	(4)
Achat 1 122 CAD, vente 653 GBP à 1,7278	21 août 2024	(7)
Achat 274 CAD, vente 200 USD à 1,3663	22 août 2024	–
Achat 160 CAD, vente 176 AUD à 0,9128	23 août 2024	(1)
Achat 585 CAD, vente 4 642 NOK à 0,1281	26 août 2024	(10)
Achat 1 521 CAD, vente 1 113 USD à 1,3661	26 août 2024	–
Achat 535 CAD, vente 313 GBP à 1,7276	27 août 2024	(6)
Achat 709 CAD, vente 5 609 NOK à 0,1281	28 août 2024	(11)
Achat 1 121 CAD, vente 821 USD à 1,3660	29 août 2024	(1)
Achat 2 828 CAD, vente 2 075 USD à 1,3660	30 août 2024	(7)
Achat 14 194 CAD, vente 10 450 USD à 1,3659	3 sept. 2024	(81)
Achat 1 013 CAD, vente 587 GBP à 1,7274	4 sept. 2024	(2)
Achat 7 318 CAD, vente 5 386 USD à 1,3658	4 sept. 2024	(39)
Achat 545 CAD, vente 400 USD à 1,3658	6 sept. 2024	(2)
Achat 636 CAD, vente 468 USD à 1,3657	9 sept. 2024	(3)
Achat 276 CAD, vente 202 USD à 1,3656	11 sept. 2024	(1)
Achat 348 CAD, vente 382 AUD à 0,9128	12 sept. 2024	(1)
Achat 2 925 DKK, vente 579 CAD à 0,1970	16 sept. 2024	(2)
Achat 480 CAD, vente 526 AUD à 0,9128	17 sept. 2024	–
Achat 1 485 CAD, vente 1 089 USD à 1,3652	24 sept. 2024	(2)
Achat 1 206 CAD, vente 885 USD à 1,3649	2 oct. 2024	(2)
Achat 2 991 CAD, vente 2 037 EUR à 1,4686	4 oct. 2024	(1)
Achat 545 CAD, vente 400 USD à 1,3648	7 oct. 2024	(1)
Achat 258 CAD, vente 282 AUD à 0,9127	10 oct. 2024	–
		(506)
<b>TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE</b>		<b>1 684</b>

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.

\* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes annexes).



**États de la situation financière** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>		
Placements, à la juste valeur	1 047 286 \$	1 079 675 \$
Trésorerie	324	318
Montant à recevoir de courtiers	–	3 274
Souscriptions à recevoir	458	560
Gain latent sur les contrats à terme normalisés	257	2 431
Gain latent sur les contrats de change	2 190	3 253
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	1 327	1 423
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 051 842</b>	<b>1 090 934</b>
<b>PASSIF</b>		
Montant à payer à des courtiers	–	2 447
Rachats à payer	914	1 239
Perte latente sur les contrats à terme normalisés	102	–
Marge à payer	340	2 453
Perte latente sur les contrats de change	506	1 529
Créditeurs et charges à payer	1 361	1 432
<b>TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>3 223</b>	<b>9 100</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)</b>	<b>1 048 619 \$</b>	<b>1 081 834 \$</b>
Placements, au coût	959 422 \$	1 060 290 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
SÉRIE A	603 675 \$	608 532 \$
SÉRIE D	4 372 \$	3 977 \$
SÉRIE DZ	24 645 \$	23 846 \$
SÉRIE F	409 818 \$	437 702 \$
SÉRIE O	6 109 \$	7 777 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
SÉRIE A	15,66 \$	14,62 \$
SÉRIE D	17,07 \$	15,87 \$
SÉRIE DZ	13,53 \$	12,56 \$
SÉRIE F	17,42 \$	16,18 \$
SÉRIE O	13,89 \$	12,84 \$

**États du résultat global** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2024	2023
<b>REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)</b>		
Intérêts à distribuer	4 166 \$	4 526 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	2 299	2 482
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	(2 871)	(2 699)
Gain (perte) net réalisé sur les placements	12 127	2 697
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	68 439	42 949
<b>TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>84 160</b>	<b>49 955</b>
Autres revenus (pertes)	2	–
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	–	45
Gain (perte) net sur les soldes en devises	123	58
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)</b>	<b>125</b>	<b>103</b>
<b>TOTAL DES REVENUS (PERTES)</b>	<b>84 285</b>	<b>50 058</b>
<b>CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)</b>		
Frais de gestion	6 987	7 663
Frais d'administration	527	590
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	1
TPS/TVH	823	907
Retenue d'impôt à la source	–	3
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 338</b>	<b>9 164</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>	<b>75 947 \$</b>	<b>40 894 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>		
SÉRIE A	41 756 \$	19 748 \$
SÉRIE D	305 \$	125 \$
SÉRIE DZ	1 805 \$	842 \$
SÉRIE F	31 572 \$	18 375 \$
SÉRIE O	509 \$	1 804 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
SÉRIE A	1,04 \$	0,42 \$
SÉRIE D	1,20 \$	0,52 \$
SÉRIE DZ	0,97 \$	0,43 \$
SÉRIE F	1,26 \$	0,57 \$
SÉRIE O	1,06 \$	0,49 \$





**Tableaux des flux de trésorerie** (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2024	2023
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS</b>		
<b>AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	75 947 \$	40 894 \$
<b>AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(12 127)	(2 697)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	(68 439)	(42 949)
(Augmentation) diminution des débiteurs	2 270	1 966
Augmentation (diminution) des créditeurs	31	(1 881)
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	(2 113)	2 233
Amortissement des primes et des escomptes	(838)	(1 401)
Dividendes autres qu'en trésorerie	–	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	(2 299)	(2 482)
Coût des placements acquis*	(4 492 461)	(4 807 925)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	4 609 420	4 874 588
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>109 391</b>	<b>60 346</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables*	52 154	68 196
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(161 539)	(125 215)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	–	–
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(109 385) \$</b>	<b>(57 019) \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	6	3 327
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	318	389
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE</b>	<b>324 \$</b>	<b>3 716 \$</b>
Intérêts reçus (payés) <sup>†</sup>	3 423 \$	3 172 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement <sup>††</sup>	– \$	– \$
Dividendes reçus (payés) <sup>†‡</sup>	– \$	– \$

\* Opérations en nature exclues.

<sup>†</sup> Classés dans les activités d'exploitation.

<sup>‡</sup> Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série D		Série DZ		Série F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>608 532 \$</b>	<b>646 371 \$</b>	<b>3 977 \$</b>	<b>3 609 \$</b>	<b>23 846 \$</b>	<b>22 978 \$</b>	<b>437 702 \$</b>	<b>509 148 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA</b>								
<b>VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>	<b>41 756</b>	<b>19 748</b>	<b>305</b>	<b>125</b>	<b>1 805</b>	<b>842</b>	<b>31 572</b>	<b>18 375</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	<b>37 587</b>	<b>44 170</b>	<b>169</b>	<b>101</b>	<b>534</b>	<b>366</b>	<b>25 330</b>	<b>34 546</b>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	<b>(84 200)</b>	<b>(69 978)</b>	<b>(79)</b>	<b>(98)</b>	<b>(1 540)</b>	<b>(844)</b>	<b>(84 786)</b>	<b>(65 983)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>								
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>								
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>(46 613)</b>	<b>(25 808)</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>(1 006)</b>	<b>(478)</b>	<b>(59 456)</b>	<b>(31 437)</b>
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>								
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>								
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(4 857)</b>	<b>(6 060)</b>	<b>395</b>	<b>128</b>	<b>799</b>	<b>364</b>	<b>(27 884)</b>	<b>(13 062)</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>603 675 \$</b>	<b>640 311 \$</b>	<b>4 372 \$</b>	<b>3 737 \$</b>	<b>24 645 \$</b>	<b>23 342 \$</b>	<b>409 818 \$</b>	<b>496 086 \$</b>

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série O		Total	
	2024	2023	2024	2023
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>7 777 \$</b>	<b>43 739 \$</b>	<b>1 081 834 \$</b>	<b>1 225 845 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA</b>				
<b>VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>	<b>509</b>	<b>1 804</b>	<b>75 947</b>	<b>40 894</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	<b>907</b>	<b>3 316</b>	<b>64 527</b>	<b>82 499</b>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	<b>(3 084)</b>	<b>(2 323)</b>	<b>(173 689)</b>	<b>(139 226)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>				
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>				
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>(2 177)</b>	<b>993</b>	<b>(109 162)</b>	<b>(56 727)</b>
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>				
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	–	–	–	–
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>				
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(1 668)</b>	<b>2 797</b>	<b>(33 215)</b>	<b>(15 833)</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>6 109 \$</b>	<b>46 536 \$</b>	<b>1 048 619 \$</b>	<b>1 210 012 \$</b>



Le 30 juin 2024

### Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds vise à offrir une croissance du capital à long terme et, dans une moindre mesure, un revenu modéré, en investissant essentiellement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds gérés par RBC GMA ou une société liée à RBC GMA. Le fonds adopte une position socialement responsable dans ses placements.

Depuis le 30 juin 2017, les parts de série DZ sont plafonnées et ne peuvent plus être souscrites par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détiennent actuellement des parts de série DZ du fonds peuvent continuer à souscrire des parts additionnelles de cette série.

### Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

#### Risque de crédit (%)

Les titres exposés au risque de crédit, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 33,8 % (34,5 % au 31 décembre 2023) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	40,2	42,6
AA	26,5	23,9
A	19,5	20,5
BBB	13,8	13,0
Total	100,0	100,0

#### Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 juin 2024	31 décembre 2023
Fonds d'actions mondiales	45,6	45,3
Obligations internationales	21,0	21,1
Fonds d'actions canadiennes	14,7	14,8
Fonds à revenu fixe	10,2	10,2
Obligations canadiennes	2,3	2,6
Trésorerie/Autres	6,2	6,0
Total	100,0	100,0

#### Risque de taux d'intérêt (%)

Les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exclusion des placements à court terme, comptent pour 33,2 % (33,8 % au 31 décembre 2023) de la valeur liquidative du fonds. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	30 juin 2024	31 décembre 2023
Moins de un an	5,6	9,2
1 an à 5 ans	39,6	36,5
5 ans à 10 ans	23,2	24,7
Plus de 10 ans	31,6	29,6
Total	100,0	100,0

En date du 30 juin 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 1,3 % (1,4 % au 31 décembre 2023). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

#### Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dollar américain	34,6	35,2
Livre sterling	4,0	2,6
Couronne danoise	1,9	1,3
Franc suisse	1,5	–
Dollar de Hong Kong	1,0	1,0
Couronne norvégienne	0,8	1,1
Yen japonais	0,7	0,6
Euro	0,3	2,7
Autres devises	(0,1)	–
Total	44,7	44,5

En date du 30 juin 2024, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 2,2 % (2,2 % au 31 décembre 2023), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.



Le 30 juin 2024

**Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)**

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice S&P/TSX Capped Composite Total Return Index	+ ou - 6,4	+ ou - 6,2

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

**Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)**

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023.

30 juin 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	<b>8</b>	–	–	<b>8</b>
<b>Fonds sous-jacents</b>	<b>739 130</b>	–	–	<b>739 130</b>
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	–	<b>244 260</b>	–	<b>244 260</b>
<b>Placements à court terme</b>	–	<b>63 888</b>	–	<b>63 888</b>
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	<b>257</b>	<b>2 190</b>	–	<b>2 447</b>
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	<b>(102)</b>	<b>(506)</b>	–	<b>(608)</b>
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>739 293</b>	<b>309 832</b>	–	<b>1 049 125</b>
<b>% du total du portefeuille</b>	<b>70,5</b>	<b>29,5</b>	–	<b>100,0</b>

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	–	–	–	–
<b>Fonds sous-jacents</b>	<b>760 458</b>	–	–	<b>760 458</b>
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	–	<b>256 944</b>	–	<b>256 944</b>
<b>Placements à court terme</b>	–	<b>62 273</b>	–	<b>62 273</b>
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	<b>2 431</b>	<b>3 253</b>	–	<b>5 684</b>
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	–	<b>(1 529)</b>	–	<b>(1 529)</b>
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>762 889</b>	<b>320 941</b>	–	<b>1 083 830</b>
<b>% du total du portefeuille</b>	<b>70,4</b>	<b>29,6</b>	–	<b>100,0</b>

Pour les périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

**Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)**

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration*
Série A	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série DZ	0,75 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	s.o.†	0,02 %

\* Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les frais d'administration pour les parts de série A, de série D, de série DZ et de série F diminueront, passant de 0,10 % à 0,05 %.

† Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

**Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)**

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Nombre de parts détenues</b>		
Série DZ	113	113
Série O	117	117
<b>Valeur des parts</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**Entités structurées non consolidées (%) (se reporter à la note 3 des notes annexes)**

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds parrainés (« Participation »). Tous les fonds parrainés sont établis au Canada et y exercent leurs activités.

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	VL	Participation	VL	Participation
<b>Fonds d'obligations</b>				
Vision RBC	10,2	24,0	10,2	26,2
<b>Fonds d'actions</b>				
canadiennes Vision RBC	14,7	32,5	14,8	34,3
<b>Fonds d'actions mondiales</b>				
Vision RBC	45,6	36,5	45,3	38,2

**Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)**

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2023.



Le 30 juin 2024

### Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin  
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
<b>Série A</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	41 614	47 106
Nombre de parts émises	2 471	3 136
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(5 538)	(4 968)
Nombre de parts à la clôture	38 547	45 274

<b>Série D</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	251	244
Nombre de parts émises	10	7
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(5)	(7)
Nombre de parts à la clôture	256	244

<b>Série DZ</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	1 899	1 961
Nombre de parts émises	42	31
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(119)	(70)
Nombre de parts à la clôture	1 822	1 922

<b>Série F</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	27 054	33 727
Nombre de parts émises	1 497	2 223
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(5 029)	(4 242)
Nombre de parts à la clôture	23 522	31 708

<b>Série O</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	606	3 649
Nombre de parts émises	68	269
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(234)	(189)
Nombre de parts à la clôture	440	3 729

### Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Juste valeur des titres prêtés	–	108 091
Juste valeur de la garantie reçue	–	110 254

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	–	–	60	100
RBC SI (payé)	–	–	(15)	(24)
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
Revenu du fonds	–	–	45	76

### Compensation des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

30 juin 2024	Actif	Passif
<b>Montants bruts – actifs (passifs)</b>	<b>2 190</b>	<b>(506)</b>
<b>Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière</b>	–	–
<b>Montants nets présentés dans les états de la situation financière</b>	<b>2 190</b>	<b>(506)</b>
<b>Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation</b>	<b>(398)</b>	<b>398</b>
<b>Montant donné (reçu) en garantie</b>	<b>(316)</b>	–
<b>Montant net</b>	<b>1 476</b>	<b>(108)</b>

31 décembre 2023	Actif	Passif
<b>Montants bruts – actifs (passifs)</b>	<b>3 253</b>	<b>(1 529)</b>
<b>Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière</b>	–	–
<b>Montants nets présentés dans les états de la situation financière</b>	<b>3 253</b>	<b>(1 529)</b>
<b>Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation</b>	<b>(1 158)</b>	<b>1 158</b>
<b>Montant donné (reçu) en garantie</b>	<b>(134)</b>	<b>85</b>
<b>Montant net</b>	<b>1 961</b>	<b>(286)</b>

## 1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 8 août 2024.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis,

qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada (la « Cboe Canada »), selon le cas. La TSX et Cboe Canada sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'une série FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la série FNB.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts de série FNB à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de série FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant

Le 30 juin 2024

l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Portefeuille prudence d'obligations RBC	Série FNB	RCNS
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	Série FNB	RCOR
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	Série FNB	RPLS
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

## 2. Période

Les états de la situation financière sont arrêtés au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les fonds établis au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 30 juin de cet exercice.

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

### Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La

perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

**Classement des parts rachetables** Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

**Entités structurées non consolidées** Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote

Le 30 juin 2024

ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des

prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

**Détermination de la juste valeur** La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

*Niveau 1* – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

*Niveau 2* – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

*Niveau 3* – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

*Actions* – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

*Titres à revenu fixe et titres de créance* – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après



Le 30 juin 2024

le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

*Placements à court terme* – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

*Options* – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

*Bons de souscription* – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

*Contrats à terme normalisés* – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

*Contrats à terme de gré à gré* – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

*Swaps de rendement global* – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du

Le 30 juin 2024

résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

**Swaps de taux d'intérêt** – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

**Swaps sur défaillance** – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

**Fonds sous-jacents** – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

**Évaluation de la juste valeur des placements** – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

**Trésorerie** La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

**Comptes sur marge** Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

**Monnaie fonctionnelle** À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC,

Le 30 juin 2024

le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC, le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

**Conversion des devises** La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

**Évaluation des séries** Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

**Opérations de placement** Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

**Comptabilisation des revenus** Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

**Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part** L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) liée aux activités de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

**Frais de rachat anticipé** Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

**Devises** Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Real brésilien	KZT – Tenge kazakh
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NGN – Naira nigérian
CNH/CNY – Renminbi chinois	NOK – Couronne norvégienne
COP – Peso colombien	NZD – Dollar néo-zélandais
CZK – Couronne tchèque	PEN – Nouveau sol péruvien
DKK – Couronne danoise	PHP – Peso philippin
DOP – Peso dominicain	PLN – Zloty polonais
EGP – Livre égyptienne	PYG – Guarani paraguayen
EUR – Euro	RON – Leu roumain
GBP – Livre sterling	RSD – Dinar serbe
HKD – Dollar de Hong Kong	SEK – Couronne suédoise
HUF – Forint hongrois	SGD – Dollar de Singapour
IDR – Rupiah indonésienne	THB – Baht thaïlandais
ILS – Nouveau shekel israélien	TRY – Nouvelle livre turque
INR – Roupie indienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
JPY – Yen japonais	USD – Dollar américain
KES – Shilling kényan	UYU – Peso uruguayen
	ZAR – Rand sud-africain

#### **Opérations en nature et échanges entre les séries**

**d'un fonds** Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

#### **4. Jugements et estimations comptables critiques**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

##### **Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif**

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

#### **5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital**

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance du fonds et à la valeur de ses placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les

valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

**Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

**Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

**Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

## 6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste

avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

## 7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser

Le 30 juin 2024

50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

## 8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

### *Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille*

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les

autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

### **Sous-conseillers**

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC  
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie  
investissement \$ US RBC

Le 30 juin 2024

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)	Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)*
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	Fonds international de croissance de dividendes RBC
RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :	Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)	Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions européennes RBC
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)	Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*	Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*	Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)*	Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions mondiales RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions mondiales Vision RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)*	Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	Fonds leaders d'actions mondiales RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)	Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
	Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)



Le 30 juin 2024

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

\* Avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)  
Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)  
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC  
Fonds d'actions chinoises RBC  
Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Fiduciaire**

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Placeurs**

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

#### **Dépositaire**

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Agents chargés de la tenue des registres**

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Courtiers**

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

#### **Agent de prêt de titres**

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

#### **Administrateur d'hypothèques**

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Autres opérations entre parties liées**

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

##### *Opérations entre parties liées*

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

*Opérations entre fonds*

d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.